

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille TREIZE, le 19 Mars, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr Maurice BOIXIERE - Mr Jean-Yves PRIE - Mr Didier JUIN - Mr Bertrand PANGAULT- Mme Joëlle DENOUAL - Mr Jean REUNGOAT- Mr Jean- François HULAUD - Mr Pierre CHOUIIN - Mr Patrice ROBIN - Mr Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL - Mr Sébastien GABILLARD - Mme Françoise VAN DIEN- Mme Jeanine ROUXEL - Mme Véronique MEHEUST - Mme Geneviève BONNETE -

Absents : - Mr Serge AUFFRET - Mr Cyrile REMOND (excusé) - Mme Louise BERTEL FERRAND - Mme Tiphaine TARDIF -

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le Procès-verbal de la séance du 21 Février est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire avise l'assemblée que le point :

- Délégation Maîtrise d'ouvrage CODI -
inscrit à l'ordre du jour, est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

FINANCES

Régularisation d'écriture

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a une différence de 0,70 € au niveau du résultat du déficit d'investissement 2012 suite à une erreur de report du budget 2011.

Cette régularisation devra être effectuée sur le budget 2013.

Le montant de – 219 272,85 € sera porté au budget 2013 et non – 219 273,55 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, donne son accord
Pour régulariser les 0,70 € sur le budget 2013.

TRAVAUX

Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'instruction du PLU qui a été adopté en Juillet 2001, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en œuvre un espace réservé n° 13 sur la parcelle AB 121 et 122 d'une surface de 10 150 m2.

Cette réserve était destinée à l'implantation d'une salle de sport.

Depuis cette date, le Conseil Municipal dans le cas de l'extension de la salle des fêtes a demandé à Mr HASLE, Architecte, de réfléchir à un aménagement global :

.../...

Extension de la salle des fêtes,
 Extension de la cuisine de la salle des fêtes
 Construction d'une salle multisports, multifonctions.

Le plan adopté par le Conseil Municipal prévoit l'extension de la salle des fêtes, l'extension de la cuisine de la salle des fêtes qui ont été à ce jour réalisées.

Le schéma d'aménagement global prévoit la construction d'une salle multisports, multifonctions sur l'espace des terrains de tennis.

Ce projet n'est actuellement pas réalisé et le Conseil Municipal, sans en changer l'emplacement, a décidé de reporter cet investissement. En conséquence, l'espace réservé n° 13 qui prévoyait une salle des sports n'a plus de raison d'exister.

Dans l'intervalle, le Conseil Municipal a souhaité lancer une réflexion sur la construction d'une maison médicale regroupant la grande majorité des personnels de santé.

Il se trouve que ces parcelles AB 121 et 122 sont actuellement à vendre et font l'objet d'un compromis de vente avec un promoteur privé.

Le conseil Municipal en relation avec celui-ci, souhaite dans un plan d'aménagement global de ces 10 150 m² incorporer la construction de la maison médicale. En effet, celle-ci construite dans cet espace serait dans le bourg, proche de l'EHPAD, accessible pour les habitants du bourg à pieds, par des cheminements sécurisés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et ainsi lever la réserve de la parcelle n° 13 et de soumettre pendant un mois à concertation cette modification.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et lever la réserve de la parcelle n° 13.

AFFAIRES GENERALES

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES –

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Ministre de l'Education Nationale a décidé de réformer l'organisation de la journée et de la semaine scolaire, en réduisant d'une heure en moyenne la journée de classe et en ajoutant une demi-journée.

L'entrée en application des nouveaux rythmes scolaires doit prendre effet en septembre 2013, mais à titre dérogatoire, la semaine de 4 jours et demi pourra s'appliquer à la rentrée 2014/2015.

Il indique que la commission « écoles » s'est réunie en présence de la Directrice de l'école, des enseignants et des représentants des parents d'élèves qui sont unanimement favorable à un report d'application de la réforme en 2014.

.../...

Sans remettre en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, Monsieur le Maire juge qu'elle est inapplicable en l'espèce, au vu des moyens mobilisables à si courte échéance.

Le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre (informations tardives et imprécises) ne permet pas à la commune d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires, notamment en termes de moyens financiers, humains et matériels pour mettre en place des activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013.

Entendu l'exposé ci-dessus et considérant la concertation menée localement au niveau des écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, et après un vote dont les résultats sont les suivants : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Se déclare favorable à un report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LE CLOCHER

Monsieur le Maire précise que suite à la réunion de chantier du 6 mars, Mr URIEN Architecte a fait part d'une mauvaise surprise concernant les travaux du clocher. Mr URIEN a exposé la problématique qu'ils ont découverte lors de la mise au jour du cerclage situé au milieu du rang 9 de la maçonnerie, en partie supérieure. Le métal est rouillé, ce qui diminue l'efficacité du cerclage qui a commencé à ruiner l'ouvrage en brisant les pierres du rang 9.

Mr URIEN, avec l'entreprise SNPR et le bureau de contrôle décident de changer certaines pierres et d'effectuer un traitement anti corrosion.

Un chiffrage de ces travaux supplémentaires doit nous être adressé pour fin Mars.

Monsieur le Maire fait l'historique du Clocher depuis 1990. Il précise également qu'en ce moment il n'y a personne sur le chantier.

COURRIER de Mr LE PREFET

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Mr LE PREFET en réponse à sa lettre du 6 Mars suite au passage de la Commission de Sécurité à la salle des fêtes et à la maison de retraite qui ont reçu un avis défavorable.

Le 13 Mars, le Commandant BEAUCHESNE du SDIS 22 nous confirme que si la stabilité au feu est bien indiquée dans le RVRAT de 2006, il n'y a pas besoin de détecteur dans les combles, c'est l'absence de ce document qui a procuré cet avis défavorable. Dès transmission de ce document, une nouvelle visite sera programmée pour lever toutes les réserves.

.../...

COURRIER DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES
ET REGIONS D'EUROPE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu d'Alain JUPPE, Maire de Bordeaux et Président de l'AFCCRE concernant le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée qui a été signé le 22 janvier 1963 et qui célèbre un demi-siècle d'une relation franco-allemande, qui au fil des années s'est construite, développée, approfondie et dont nous savons qu'elle est aujourd'hui essentielle à la poursuite du projet européen..

Par le biais de son jumelage, notre commune participe à ce mouvement.

L'AFCCRE nous propose d'adopter une délibération réaffirmant le lien de notre collectivité avec notre partenaire Allemand Il s'agit également de porter le message du renouveau des jumelages franco-allemands, afin qu'ils continuent d'œuvrer en faveur d'une Europe plus proche de ses citoyens.

Entendu la lecture du courrier et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter une délibération telle que proposée par l'AFCCRE réaffirmant le lien de notre commune avec notre partenaire Allemand, la commune d'HERSCHBACH.

LES TERRITOIRES EN DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
RESEAU T3D

Monsieur Le Maire demande à Mr Patrice ROBIN, Conseiller Délégué, d'exposer les objectifs du Réseau T3D.

Monsieur Patrice ROBIN précise que le T3D est un réseau de collectivités costarmoricaïnes et de structures partenaires engagées en faveur du Développement Durable. Les objectifs de ce réseau sont de faciliter l'échange d'expérience et de favoriser la mise en œuvre de projets et d'actions de Développement Durable dans le département des Côtes d'Armor.

L'adhésion au réseau T3D est gratuite et ouverte à toutes les collectivités.

Monsieur Patrice ROBIN se porte candidat pour être référent, interlocuteur privilégié pour le réseau.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'adhérer au réseau T3d et d'autoriser le Maire à faire toute démarche nécessaire à cette adhésion,
- De désigner Monsieur Patrice ROBIN comme référent pour le réseau
- Eventuellement de participer au Comité d'Animation Coopératif qui se réunit deux fois par an.

.../...

REUNION PUBLIQUE

Monsieur Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que la Réunion Publique concernant l'aménagement des rues de Dinan et de Bellevue animée par l'Architecte, Monsieur COURCHINOUX, qui s'est tenue à la salle des fêtes le vendredi 15 Mars, s'est bien passée. Il y avait environ 70 personnes qui se sont en majorité exprimées, beaucoup d'échanges, de questions mais aussi des propositions. Monsieur COURCHINOUX a été très patient, diplomate et pédagogue.

Madame VAN DIEN, Conseillère Municipale, fait remarquer qu'il faudrait sécuriser la route de la Gare et le bas de la lande, très mal éclairé la nuit, les gens se font « raser » par les voitures.

Monsieur le Maire répond qu'un trottoir ou des plots se justifieraient mais il y a un fossé et il faut buser.

Séance close à 22h10